

PUBLICATION D'UNE NOTIFICATION DE TRANSPARENCE

(Article 14, alinéa 1^{er}, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes)

Bruxelles, 24 avril 2026, 8:30 CET - Titan SA (Euronext Brussels, Paris and Euronext Athens, TITC) annonce aujourd'hui que, à la suite du transfert d'actions propres à ses dirigeants et aux administrateurs dans le cadre de la politique de rémunération applicable, elle a reçu les notifications de transparence suivantes :

(1) Une notification de transparence datée du 21 avril 2026, indiquant que, le 17 avril 2026, Titan SA a franchi à la baisse le seuil de 5 %. La notification contient les informations suivantes :

Motif de la notification	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition ou cession de titres avec droit de vote ou de droits de vote Franchissement à la baisse du seuil minimum
Notification par	Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle
Personnes soumises à l'obligation de notification	<ul style="list-style-type: none"> Titan Cement Company S.A., ayant son siège social à 22A Halkidos, Athènes, 11143 Grèce Titan SA, ayant son siège social à Square de Place Sainte-Gudule 14, Signature City Centre, bureau 117, Bruxelles, Belgique
Date de l'opération	17 avril 2026
Seuil franchi	5 %
Dénominateur	78 325 475
Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue	Titan SA contrôle Titan Cement Company S.A. Titan SA n'est pas une entité contrôlée.
Informations supplémentaires	Suite au transfert d'actions propres aux dirigeants dans le cadre de la politique de rémunération, Titan SA a franchi à la baisse le seuil de 5 %. Ce transfert a été effectué conformément à l'article 15(3) des statuts de Titan SA.

Détails de la notification:

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction	
	# de droits de vote	# de droits de vote	% de droits de vote
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Attachés à des titres
Titan SA	1 374 943	971 891	1,24 %
Titan Cement Company SA	2 542 316	2 527 319	3,23 %
Sous-total	3 917 259	3 499 210	4,47 %
Total		3 499 210	4,47 %

(2) Une notification de transparence datée du 22 avril 2026, indiquant que, le 17 avril 2026, M. Dimitrios Papalexopoulos, conjointement avec Delta Trust, dont il est l'unique bénéficiaire principal, a franchi à la hausse le seuil de 5 %. Aucun seuil n'a été franchi, à la suite de cette transaction, par les personnes agissant de concert, leur participation globale s'élevant actuellement à 48,97 %. La notification contient les informations suivantes :

Motif de la notification	Franchissement de seuil par des personnes agissant de concert
Notification par	Des personnes agissant de concert
Personnes soumises à l'obligation de notification	<ul style="list-style-type: none"> • Trust Neptune, en tant qu'intermédiaire de Leonidas Kanellopoulos; • Leonidas Kanellopoulos; • Delta Trust, en tant qu'intermédiaire de Dimitrios Papalexopoulos; • Dimitrios Papalexopoulos; • Alpha Trust, en tant qu'intermédiaire de Alexandra Papalexopoulou; • Alexandra Papalexopoulou; • Plusieurs personnes physiques; • E.D.Y.V.E.M. public company Ltd, Andrea Zakou 12 & Michail Paridi, MC Immeuble, 2404 Egkomi, Nicosia, Chypre; • La Fondation de Paul et Alexandra Canellopoulos, 12 Rue de Theorias, 10555, Athènes, Grèce
Date de l'opération	17 avril 2026
Seuil franchi	5 %
Dénominateur	78 325 475
Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue	<p>E.D.Y.V.E.M. public company LTD n'est pas une entreprise contrôlée au sens des articles 1:14 - 1:18 du Code des Sociétés et Associations belge. La fondation de Paul et Alexandra Canellopoulos n'est pas une entreprise contrôlée au sens des articles 1:14 - 1:18 du Code des Sociétés et Associations belge. Le fiduciaire de Trust Neptune agit en tant qu'intermédiaire conformément à l'article 1:16§2 du Code des Sociétés et Associations belge pour M. Leonidas Kanellopoulos qui est le seul bénéficiaire principal de Trust Neptune. Le fiduciaire de Trust Delta agit en tant qu'intermédiaire conformément à l'article 1:16§2 du Code des Sociétés et Associations belge pour M. Dimitrios Papalexopoulos qui est le seul bénéficiaire principal de Trust Delta. Le fiduciaire de Trust Alpha agit en tant qu'intermédiaire conformément à l'article 1:16§2 du Code des Sociétés et Associations belge pour Mme Alexandra Papalexopoulou qui est la seule bénéficiaire principale de Trust Alpha. Le fiduciaire de Trust Lamda agit en tant qu'intermédiaire conformément à l'article 1:16§2 du Code des Sociétés et Associations belge pour Mme Eleni</p>

	Papalexopoulou qui est la seule bénéficiaire principale de Trust Lamda.
Informations supplémentaires	M. Dimitrios Papalexopoulos s'est vu attribuer un certain nombre d'actions propres de la Société dans le cadre de sa rémunération, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, conformément à la Politique de rémunération de la Société. À la suite de ce transfert d'actions propres de la Société, la participation totale de M. Papalexopoulos, conjointement avec celle de Delta Trust, dont il est l'unique bénéficiaire principal et pour lequel le trustee agit en qualité d'intermédiaire conformément à l'article 1:16 §2 du Code belge des sociétés et des associations (BCCA), a franchi à la hausse le seuil de 5 %.

Détails de la notification:

A) Droits de vote	Notification précédente		Après la transaction	
	# de droits de vote	# de droits de vote	# de droits de vote	% de droits de vote
Détenteurs de droits de vote			Attachés à des titres	Attachés à des titres
Leonidas Kanellopoulos	2 035 436	2 468 650		3,15 %
Trust Neptune, en tant qu'intermédiaire de Leonidas Kanellopoulos	6 671 986	6 671 986		8,52 %
Total	8 707 422	9 140 636		11,67 %
Dimitrios Papalexopoulos	2 613 768	3 098 153		3,96 %
Delta Trust, en tant qu'intermédiaire de Dimitrios Papalexopoulos	830 969	830 969		1,06 %
Total	3 444 737	3 929 122		5,02 %
[personne physique]	1 250 863	1 648 355		2,10 %
Lamda Trust, en tant qu'intermédiaire de personne physique	354 404	354 404		0,45 %
Total	1 605 267	2 002 759		2,56 %
Alexandra Papalexopoulou	2 620 605	3 104 259		3,96 %
Alpha Trust, en tant qu'intermédiaire de Alexandra Papalexopoulou	709 061	709 061		0,91 %
Total	3 329 666	3 813 320		4,87 %
[personne physique]	76 484	776 895		0,99 %

[personne physique]	772 066	934 474	1,19 %
[personne physique]	545 801	643 225	0,82 %
E.D.Y.V.E.M public company Ltd	11 719 862	8 950 738	11,43 %
Fondation de Paul et Alexandra Canellopoulos	8 092 338	8 165 702	10,43 %
TOTAL		38 356 871	48,97 %

— Le présent communiqué est consultable sur le site web de Titan SA via ce lien :

<https://ir.titanmaterials.com/en/regulatory-stock-exchange-announcements>

— La notification est consultable sur le site web de Titan SA via ce lien :

<https://ir.titanmaterials.com/en/shareholder-center/shareholder-structure>

— Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'équipe chargée des Relations avec les Investisseurs au +30 210 2591 257.

À propos du Groupe TITAN

Le Groupe TITAN est une société enregistrée en Belgique et une entreprise internationale de premier plan dans le secteur des matériaux de construction et d'infrastructure, qui s'appuie sur des équipes passionnées et déterminées à proposer des solutions innovantes pour un monde meilleur. Exerçant l'essentiel de ses activités sur les marchés développés, le Groupe emploie plus de 6 000 personnes et sert des clients sur plus de 25 marchés, répartis sur quatre continents. Il occupe des positions importantes aux États-Unis, en Europe – notamment en Grèce, dans les Balkans, au Royaume-Uni, en Italie et en France – et en Méditerranée orientale. Le Groupe possède également des joint-ventures au Brésil et en Inde. Fort de plus de 120 ans d'histoire, TITAN a toujours favorisé une culture d'entreprise axée sur la famille et l'esprit d'entreprise pour ses employés et travaille sans relâche avec ses clients pour répondre aux besoins modernes de la société tout en promouvant une croissance durable, dans le respect de responsabilité et d'intégrité. L'engagement du Groupe en faveur d'une croissance responsable se reflète dans son ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050, dans ses objectifs de réduction des émissions de CO₂ validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), ainsi que dans son inclusion continue dans l'indice FTSE4Good. Le Groupe est coté sur Euronext Brussels et Paris, ainsi que sur Euronext Athens, et ses affaires américaines sont cotées à la Bourse de New York. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet à l'adresse www.titanmaterials.com.
